

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 25 janvier 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 1er février 2021

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIETE NIORT'UP (VILLAGE BY CA) ET LA CAN -
VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2021**

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Anne-Sophie GUICHET à Lucy MOREAU, Christine HYPEAU à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Thibault HEBRARD, Rose-Marie NIETO à Valérie BELY-VOLLAND, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Méлина TACHE à Nicolas VIDEAU

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

Titulaire absente :

Annick BAMBERGER

Titulaires absents excusés :

Guillaume JUIN, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 1ER FEVRIER 2021

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIETE NIORT'UP (VILLAGE BY CA) ET LA CAN - VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2021

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Rappel du Contexte :

Les entreprises du numérique constituent un écosystème dynamique et en plein développement sur le territoire de la CAN. Cette croissance est confortée par les enjeux et les besoins permanents de leurs principaux clients : les Mutuelles d'assurances, les Administrations présentes localement, les PME/PMI installés en Région.

Depuis plusieurs années, la CAN a engagé des partenariats afin d'accompagner les acteurs de la filière et leurs projets pour répondre de façon utile et efficace à leurs besoins :

- 1) Soutenir les entreprises dans leurs démarches de développement, d'innovation, de recrutement et de formation,
- 2) Investir dans l'aménagement du territoire,
- 3) Renforcer l'image du territoire.

Ces trois axes de travail ont été mis en œuvre en particulier par l'intermédiaire d'évènements marquants pour le territoire :

- L'évènement Niort Numeric en mars (7ème édition en 2019),
- Les live sessions, évènement 100% digital (Septembre 2020),
- 2 Job dating par an depuis 2013,
- 4 Hackathons depuis 2015,
- Cafés technos, Afterworks,
- Des réunions thématiques régulières avec les entreprises (innovation et RH notamment),
- Création de l'accélérateur French Assurtech en partenariat avec les Mutuelles d'assurance du territoire,
- Mise en place de nouvelles formations supérieures...

Les axes de développement de la filière :

Aujourd'hui, la CAN souhaite se positionner sur quatre axes stratégiques pour créer les conditions favorables au développement de la filière numérique sur son territoire :

- 1) SOUTENIR la mise en œuvre d'une dynamique collaborative autour des entreprises de la filière numérique,
- 2) CREER des conditions attractives pour la création ou la venue d'entreprises de la filière,
- 3) ACCOMPAGNER le développement des nouvelles formations pour les besoins futurs du secteur et la transformation numérique des entreprises de tous secteurs d'activité,
- 4) FAVORISER l'aménagement numérique sur le territoire (locaux spécialisés...).

Niort'up (Le Village by CA Charente-Maritime Deux-Sèvres) a pour activité la promotion et la diffusion de l'innovation notamment par l'accompagnement des jeunes entreprises à l'aide de conseils, programmes, évènements prévus pour favoriser leur croissance, le regroupement de talents et partenaires pertinents dans l'innovation.

Le Village by CA Charente-Maritime Deux-Sèvres a décidé de solliciter la Communauté d'Agglomération du Niortais pour s'inscrire dans sa politique d'accompagnement et de développement des jeunes entreprises innovantes du territoire.

La CAN, dans le cadre de sa politique d'accompagnement et de développement de la filière numérique et des entreprises innovantes, souhaite pouvoir s'inscrire activement dans les actions menées par le Village by CA sur son territoire.

Aussi, les parties se sont rapprochées pour définir les modalités et conditions de leur partenariat.

Les actions proposées :

Ces actions sont de nature à renforcer le travail partenarial entre l'ensemble des acteurs économiques locaux et soutenir les entreprises innovantes. Les actions seront d'ordre à :

- Partager les informations et faire participer la CAN aux décisions :
 - Intégrer la CAN dans ses jurys de sélection,
 - Echanger régulièrement avec le représentant de la CAN qui aura été désigné pour le suivi de cette convention, et partager leurs informations sur les entreprises accompagnées.
- Accompagner des startups du territoire :
 - Sur des salons, ou tout autre évènement, en France et/ou à l'étranger,
 - Mettre en relation des startups en résidence à Niort Tech et/ou accompagnées par French Assurtech ou Opération Dragon, avec le réseau des villages by CA en France ou à l'étranger pour faciliter leur développement,
 - Accompagner, former et informer en commun les jeunes entreprises accueillies au Village by CA, à Niort Tech et à la pépinière d'entreprises.
- Organiser des actions de communication communes :
 - Construire et mettre en œuvre en commun, à minima un (1) évènement par an sur le territoire,
 - Etre acteur de l'évènement Niort Numeric, notamment sur les rendez-vous d'affaires et les rencontres startups.
 - Relayer l'évènement Niort Numeric auprès de son réseau national des Villages,
 - Faire figurer le logo du Partenaire et/ou mentionner son nom sur les supports de communication liés aux actions du Village By CA de Niort sur et hors du territoire (communiqué de presse, site internet...). A ce titre, le Partenaire déclare et reconnaît par les présentes avoir donné au Village By CA son accord exprès pour faire figurer son nom, son logo et/ou l'url de son site, au choix du Village By CA, sur lesdits supports de communication.
- Venir en appui sur le développement de la formation et de l'emploi :
 - Faire connaître les formations supérieures digitales mises en œuvre par Niort Agglo auprès de son réseau et relayer, le cas échéant, les recherches de stages des étudiants.

Ainsi le Village by CA participe au déploiement des formations et au maintien des étudiants sur le territoire.

- Relayer les offres et demandes d'emploi et / ou de stage auprès de son réseau.

Pour permettre l'application du plan d'actions 2021 (développé dans la convention jointe à cette délibération), il est proposé de verser une subvention de 12 000 € pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.

La subvention sera versée en deux fois : 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention et le solde sur présentation du bilan des actions menées pendant la période d'application de la présente convention.

Un rapport d'activité de l'année 2021 est exigé pour présenter le résultat des actions menées sur le territoire de la CAN et pour mesurer leurs impacts.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve l'attribution de la subvention de 12 000 € au titre de l'année 2021 à Niort'Up,
- Approuve le plan d'actions proposé dans la convention jointe,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer cette convention et les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

François GUYON

Délégué du Président